



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

---

**OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS  
Création d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité

**N°2026\_051**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **20 avril 2026**

Date de transmission en Préfecture : **20 avril 2026**

Date de mise en ligne : **20 avril 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **3 avril 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Agnès BÉRAL**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Erwan LE SAUX - Xavier FRANCO - Omar KLAI - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Sébastien FRANÇOIS (à Anne-Claire ROUANET) - Bruno THUET (à Lionel CATRAIN) - Laurent MACON (à Solange VENDITTELLI) - Carole COGNARD (à Valérie GRILLON) - Marie DELAHAYE (à Laurence BEUGRAS)



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L.313.1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

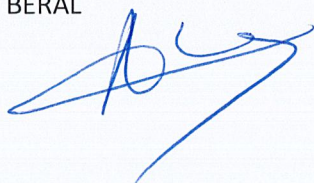
#### A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DIRE que le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité d'une durée maximale de douze mois est autorisé sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris
- PRÉCISER que dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du service cadre de vie, et ce en lien avec le placement en période préparatoire au reclassement d'un agent de l'équipe, il y a lieu de procéder à la création d'un emploi non permanent pour la période du 1er mai 2026 au 31 janvier 2027
- CRÉER un emploi non permanent d'agent d'entretien du cadre de vie, à temps complet, relevant de la catégorie C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
  - Grade ouvert : adjoint technique territorial
  - Quotité de travail : temps complet – 35 heures hebdomadaires
  - Mission globale : chargé d'entretien des espaces publics
- AUTORISER la création de cet emploi non permanent pour la période du 1er mai 2026 au 31 janvier 2027, son inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
  - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- AUTORISER le recrutement sur cet emploi non permanent d'agents contractuels
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 du budget principal de la commune – exercices 2026 et 2027

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**

Agnès BÉRAL



Pour copie conforme

**Le Maire**

Serge BÉRARD

